

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

24 NOV. 2025

M. BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : 0459 399 522

Nom

(en entier) : **Lhoist S.A.**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Charles Dubois 28, 1342 Ottignies-Louvain-la-Neuve****Objet de l'acte : Nominations statutaires et délégations de pouvoirs**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 SEPTEMBRE 2025

Nomination – Gestion journalière

Suite à la décision adoptée précédemment de nommer Monsieur Philipp Niemann en qualité de CEO du groupe Lhoist, il est proposé de conférer à Monsieur Niemann la gestion journalière de la Société avec effet immédiat à compter du 1er octobre 2025.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Philipp Niemann en qualité de délégué à la gestion journalière de la Société et de lui octroyer le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion. Cette délégation de pouvoir sera effective de plein droit à compter du 1er octobre 2025.

Il est rappelé que, conformément à l'article 26 des statuts de la Société, le délégué à la gestion journalière fait élection de domicile au siège de la Société pour toutes les questions qui concernent l'exercice de son mandat.

[...]

Le Conseil d'administration prend également acte de la demande de Monsieur Marcos França de se voir retirer les pouvoirs de délégué à la gestion journalière de la Société octroyés le 30 juin 2017. En conséquence, le Conseil décide à l'unanimité de retirer, à compter du 1er octobre 2025, les pouvoirs de gestion journalière et les pouvoirs de représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion octroyés à Monsieur Marcos França.

Le Conseil désigne enfin Messieurs Frédéric Meessen et Jean-Louis Colette, chacun agissant seul, afin de procéder à toute publication utile relative aux résolutions qui précèdent.

Pour conclure et comme décidé précédemment, il est également confirmé qu'à compter du 1er octobre 2025, le Baron Berghmans sera nommé Président Honoraire de Lhoist SA et Monsieur Marcos França sera nommé Président du Conseil d'administration de Lhoist SA.

[...]

Retraits et Délégations de pouvoirs bancaires

Le Conseil prend acte des changements de fonction de Messieurs Raphaël Vander Auwera et Oleksiy Matviychuk, les remercie pour leur collaboration et retire, en conséquence avec effet immédiat, leurs pouvoirs de signature bancaire.

Ensuite de quoi, le Conseil octroie, à dater de ce jour, en remplacement des pouvoirs bancaires existants, les pouvoirs mentionnés ci-dessous aux personnes suivantes :

- Colette Jean-Louis
- Deleers Vincent
- de Vicq de Cumplich Cedric
- Henry Benjamin
- Meessen Frédéric
- Tagnit Thomas
- Vanden Broecke Aurélie

Etant ci-après dénommés les "Signataires A"

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- Nichols Mielle
- Peters Jean-François
- Truc Geoffroy
- Willems Simon

Etant ci-après dénommés les "Signataires B"

- de signer, au nom de la Société, conjointement deux à deux (un Signataire A et un Signataire B) sans limitation de montant, tous chèques, transferts, virements, et tous documents relatifs à des opérations financières ainsi qu'à la réalisation d'opérations de trésorerie, de dépôt, d'achat et de vente de devises au comptant ou à terme.

Quotas CO2 - Délégations de Pouvoirs

Le Conseil décide, à l'unanimité, de désigner, en remplacement des pouvoirs existants, Messieurs Cedric de Vicq de Cumptich, Jean-François Peters, Simon Willems, Thomas Tagnit, Nicolas Ballieu et Madame Lucile De Mot, comme représentants autorisés des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts au nom de la Société auprès du Registre national de gaz à effet de serre du Royaume-Uni et des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts au nom de la Société auprès du Registre national de gaz à effet de serre de Belgique.

Le Conseil décide, par conséquent, d'accorder à Messieurs Cedric de Vicq de Cumptich, Jean-François Peters, Simon Willems, Thomas Tagnit, Nicolas Ballieu et Madame Lucile De Mot, agissant conjointement deux à deux, tous pouvoirs à :

- l'effet de représenter la Société et de signer au nom et pour le compte de la Société tous contrats, correspondance, registre, et, d'une manière générale, tous documents relatifs à la gestion journalière des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts auprès du Registre national de gaz à effet de serre du Royaume-Uni et relatifs à la gestion journalière des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts auprès du Registre national de gaz à effet de serre de Belgique.

- effectuer tous transferts de quotas CO2 avec des sociétés faisant ou non partie du Groupe Lhoist à partir des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts au nom de la Société auprès du Registre national de gaz à effet de serre du Royaume-Uni et à partir des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts au nom de la Société auprès du Registre national de gaz à effet de serre de Belgique.

Le conseil décide, ensuite, d'accorder à :

Signataires de type A :

- de Vicq de Cumptich Cedric
- Henry Benjamin
- Meessen Frédéric

Signataires de type B:

- Ballieu Nicolas
- Tagnit Thomas
- Vandén Broecke Aurélie
- Willems Simon

- Agissant conjointement deux à deux, sans distinction du groupe de signataires auquel les signataires appartiennent, tous pouvoirs à l'effet de représenter la Société et de signer au nom et pour le compte de la Société tous contrats, correspondance, et, d'une manière générale, tout document quelconque, relatifs à l'achat, à la vente et aux transferts de quotas de CO2 européens ou du Royaume-Uni avec des sociétés du Groupe Lhoist.

- Agissant conjointement deux à deux, avec au minimum un signataire de type A, tous pouvoirs à l'effet de représenter la Société et de signer au nom et pour le compte de la Société tous contrats, correspondance, et, d'une manière générale, tout document quelconque, relatifs à l'achat, à la vente et aux transferts de quotas CO2 européens ou du Royaume-Uni avec des sociétés ne faisant pas partie du Groupe Lhoist

Le Conseil désigne Madame Delphine Frognet et Monsieur Frédéric Meessen, agissant seul ou conjointement, afin de procéder à toute publication utile relative aux points qui précèdent et charge Monsieur Thomas Tagnit et/ou Madame Lucile De Mot Lucile de porter les présentes délégations de pouvoirs à la connaissance des organismes concernés.

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 21 OCTOBRE 2025

L'actionnaire unique prend acte de la démission de Vaillon SRL (BCE 0696.911.643), représentée par Madame Valentine Berghmans, en qualité d'Administrateur de la Société, avec effet au 19 septembre 2025.

Il est décidé de nommer Madame Valentine Berghmans, faisant élection de domicile au siège de la Société pour toutes les questions qui concernent l'exercice de son mandat, en qualité d'Administratrice de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028 statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027.

Il est décidé de désigner Monsieur Frédéric Meessen et Madame Delphine Frogné, chacun agissant seul, afin de procéder à toute publication utile relative au point qui précède.

Frédéric Meessen
Mandataire